



OBJECTIF(S)

- Connaître le rôle et le pouvoir dont dispose juridiquement le conseil syndical. Analyser l'incidence de la loi ELAN à travers les nouvelles prérogatives du conseil syndical.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Syndic, gestionnaire.

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - LE RENFORCEMENT DU POIDS DU CONSEIL SYNDICAL VOULU PAR LE LÉGISLATEUR

- Les grandes étapes législatives : 1965 – 1985 – 2000 – 2014 – 2018

II - LE CONSEIL SYNDICAL, UN ORGANE CONSULTATIF ET ACTIF

- Désignation, mission, organisation.
- Droit, obligation, responsabilité.

III - LES POUVOIRS DU CONSEIL SYNDICAL

- Pouvoirs détenus seul.
- Pouvoirs partagés avec le syndic.
- Pouvoirs liés à la délégation de l'AG.
- Pouvoirs que le CS ne détient pas.
- Pouvoirs élargis par la loi ELAN

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap